



COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

Département de la Mayenne - Arrondissement de Laval

Mairie – 36, rue Maurice Courcelle
53240 SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE
Tél. 02-43-01-11-15

E-mail : mairie@stjeansurmayenne.com

ARRETE N° P2026-08 Portant délégation de fonction à Madame Anne BOULAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Madame Anne BOULAIN en qualité d'adjointe au maire,

Vu la délibération n°2026-20 en date du 20/03/2026, fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à Madame Anne BOULAIN.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 20 mars 2026, il est donné à Madame Anne BOULAIN, 3^{ème} adjointe, délégation de fonction sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Vie scolaire
- Enfance jeunesse et Relais Petite Enfance
- Restauration scolaire
- Communication numérique
- Conseil municipal des jeunes
- Intergénérationnel
- Coordination du planning en lien avec les agents du service Enfance-Jeunesse

Article 2 : L'adjointe déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation »

Article 3 : En cas d'indisponibilité de Madame Anne BOULAIN, les fonctions qui lui sont déléguées seront exercées – sous ma surveillance et ma responsabilité – par Monsieur COELHO.

Article 4 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire au-delà de 2500,00€

Article 5 : la secrétaire générale de mairie est chargée de l'application du présent arrêté et publié dans les formes habituelles. Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et transmis à Madame la Préfète de la Mayenne ainsi qu'à Madame La Trésorière du Pays de L'AV'AL et notifié à l'intéressée.

Notifié le
Anne BOULAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302290-20260320-P2026-08-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Fait à ST JEAN SUR MAYENNE,
En date du : 20/03/2026
Le Maire,



Olivier BARRÉ